



Secrétariat National à la Santé et à la Protection Sociale

COMMUNIQUE

Relatif aux scandales fréquents dans les hôpitaux au Cameroun

Le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) a récemment pris connaissance, à travers les réseaux sociaux, des images d'une scène montrant un enfant présenté comme une victime d'un accident de la voie publique qui n'aurait pas été promptement pris en charge par le personnel de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé. Sans cautionner les fautes éthiques et déontologiques du personnel soignant, le MRC se montre prudent quant-à-la condamnation hâtive et exclusive du personnel de santé sur la seule base des images publiées.

Cependant, et au-delà de ce cas particulier, le MRC observe une décrépitude généralisée dans l'accueil et la prise en charge des patients dans les hôpitaux, en raison des défaillances structurelles du système national de santé.

L'hôpital public camerounais reste à ce jour régi par le Décret Fédéral N° 68-DF-419 du 16 octobre 1968 *fixant l'organisation structurelle et le fonctionnement organique des formations hospitalières et sanitaires du Cameroun*. L'indispensable réforme hospitalière qui aurait dû préoccuper le régime du RDPC depuis 42 ans, en prenant en compte les contributions de tous les acteurs (Gouvernement, Collectivités Territoriales Décentralisées, ordres professionnels, syndicats, associations de patients, etc.), est une perspective que le Gouvernement agite à chaque nouveau scandale pour donner l'impression d'avoir pris la mesure du problème, lequel reste, à chaque fois, sans suite.

La procédure de prise en charge des patients dans les hôpitaux a consacré une inhumanité. En effet, au regard des dispositions du Décret N° 94/303/PM du 14 juin 1994, modifié par le Décret N° 2016/6447/PM du 13 décembre 2016, c'est le Gouvernement de la république, et non les responsables et les professionnels de la santé, qui oblige les patients à payer préalablement leurs soins avant toute prestation dans les hôpitaux. Cette mesure gouvernementale est devenue encore plus inique et inhumaine dans le contexte actuel, marqué par une paupérisation généralisée de la population. Même lorsque, de façon exceptionnelle, des soins sont délivrés avant le paiement de la prestation, le texte susvisé dispose que « le responsable de la formation sanitaire publique prend toutes les dispositions utiles en vue du recouvrement des sommes dues auprès du



malade ou de ses ayants droit ». Les images des femmes et des enfants retenus de force pendant des mois dans les hôpitaux à travers le pays s'expliquent par ce texte. La propagande bruyante du régime relative à la Couverture Santé Universelle (CSU) est, et reste, une incantation, voire une escroquerie politique. A ce jour, aucun texte de Loi, ni aucun règlement, ne met en place la CSU au Cameroun.

Par ailleurs, le Cameroun aurait pu mieux faire face à la prise en charge des urgences s'il avait mieux géré le Fonds de Solidarité généré par les hôpitaux publics et mis à la disposition du Ministre de la Santé Publique. En effet, depuis 1994, tous les hôpitaux publics sont tenus de prélever 10% de leurs recettes mensuelles pour alimenter ce Fonds. Seulement, nul ne sait comment sont gérées les sommes mobilisées et quelles en sont les procédures de dépenses. La situation est d'autant plus préoccupante que l'utilisation de ces deniers publics n'a jamais fait l'objet d'un examen devant le Parlement depuis 30 ans. En 2018, la Banque Mondiale, parlant de ce Fonds dans son rapport, notait qu'« on n'est pas en mesure de savoir clairement à quoi sert le Fonds de Solidarité » et qu' « il n'y a toujours pas de législation sur son mode d'utilisation ». C'est dire l'opacité, marque indéfectible du régime actuel, qui entoure l'utilisation de ce Fonds.

Le MRC exige que toute la lumière soit faite sur l'utilisation de ce Fonds depuis 30 ans. Celui-ci aurait pu permettre aux hôpitaux de mieux prendre en charge des cas d'urgences. Rien ne peut justifier que ce Fonds, constitué à partir de l'effort financier des Camerounais qui paient péniblement leurs soins dans les hôpitaux, quitte les caisses du Trésor public (caisses des hôpitaux publics) pour être logés dans des comptes privés.

Le MRC demeure saisi de la situation difficile et préoccupante qu'est la prise en charge des patients dans les hôpitaux du Cameroun.

Fait à Yaoundé, le 13 février 2024

Le Secrétaire National,

Dr. OKO Appollinaire Legrand